



Promesse embauche/contrat travail

Par lucydrinkthesky

Bonjour,

J'avais reçu et signé une promesse d'embauche de la part de mon entreprise actuelle. Lors de mon 1er jour, les RH m'ont donné mon contrat de travail que j'ai signé, sans faire une relecture suffisamment attentive.

1 an plus tard, lorsque ma prime variable m'a été versée, je me suis rendue compte que le montant ne correspondait pas à ce que j'attendais (calcul basé sur un taux à 8% au lieu d'un taux à 12,5%). En vérifiant, j'ai constaté que le taux appliqué correspondait bien au contrat de travail signé, mais différait de ma promesse d'embauche où celui ci était bien mentionné à 12,5% (ce taux révisé à 12,5% avait d'ailleurs fait l'objet d'une négociation)

J'ai écrit à mon entreprise pour corriger cette erreur sur mon contrat et régulariser le montant de ma prime, mais elle ne m'a pas encore répondu...

Quels sont mes recours si elle ne veut pas respecter son engagement initial? La promesse d'embauche a t elle encore une valeur maintenant que le contrat est signé depuis plus d'un an?

Merci d'avance pour votre aide

Par kang74

Bonjou

Aucun, vous avez signé le contrat de travail, dont les conditions se substituent à celles de la promesse d'embauche .